

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-02-24-002

Séance du 24 février 2021

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage de la convocation : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210224.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, François CREVOLA, Virginie BECQUET, René BERTRAND, Corinne DEBARREIX-PAGE, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Carine MOUSTAUD, Bertrand GUILLET, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Christian PRADIER (procuration à Gilbert BARRIQUAND), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ)

ABSENT EXCUSÉ : Manon RIGOLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne DEBARREIX-PAGE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 2

Objet : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Rapporteur : Karine GARNIER

Vu les articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 ;

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2017 s'était prononcé à l'unanimité pour un passage à la semaine scolaire de quatre jours dès la rentrée 2017-2018.

Il est rappelé qu'une large concertation avait été organisée par la commune à l'issue de laquelle près de 68% des parents avaient dit souhaiter un retour à la semaine de quatre jours en mettant essentiellement en avant un impact négatif du rythme scolaire à quatre jours et demi sur la fatigabilité de leur enfant.

Il est précisé que Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain lui a fait parvenir un courrier en date du 12 octobre 2020 par lequel elle annonçait qu'à la rentrée 2021, l'organisation de la semaine scolaire à Montluel devait être renouvelée et qu'il convenait par conséquent de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

Parallèlement les trois directrices d'école étaient destinataires de la même information et la question a été mise à l'ordre du jour des trois conseils d'école, le 3 novembre 2020 pour l'école Saint-Exupéry, le 9 novembre 2020 pour l'école de Jailleux et le 24 novembre 2020 pour l'école Alphonse Daudet.

Si les parents d'élèves de l'école de Jailleux se sont immédiatement prononcés pour le maintien de la semaine scolaire à quatre jours en motivant leur décision par le fait que la coupure du mercredi est bénéfique et utiles aux enfants, les représentants des parents d'élèves des écoles Saint-Exupéry et Daudet n'ont pas souhaité se prononcer.

Monsieur le Maire a co-signé avec Madame Karine Garnier, adjointe aux affaires scolaires, un courrier en date du 10 décembre 2020 qui a été remis aux directrices d'école le 16 décembre 2020 pour distribution à tous les parents pour les informer que la commune, en adéquation avec la volonté des enseignants des trois écoles et de celle des parents d'élèves de Jailleux, se positionnait pour un maintien de la semaine scolaire à quatre jours dans tous les établissements maternelles et élémentaires publics de Montluel.

Les horaires des écoles publiques de Montluel à partir de la rentrée scolaire 2021/2022 seraient les suivants :

		Ecole Saint-Exupéry	Ecole Alphonse Daudet	Ecole de Jailleux
Matin	Ouverture des portes	8h30	8h20	8h20
	Horaires des cours	8h40 – 11h40	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
PAUSE MÉRIDIANNE				
Après-midi	Ouverture des portes	13h30	13h20	13h20
	Horaires des cours	13h40-16h40	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 25 voix :

- **APPROUVE** le maintien de la semaine scolaire de quatre jours dès la rentrée scolaire 2021/2022 telle que précisée ci-dessus, sous réserve de l'accord du DASEN ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou Madame Karine Garnier par délégation, d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès des différents partenaires dans ce sens.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20210224-2021-02-24-002-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour : 25

Abstentions : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ